



1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2017

REUNION DES 30 ET 31 MARS

N° 2017/O1/014

**REPONSE DE M. François SARGENTINI, Conseiller Exécutif
A LA QUESTION ORALE POSEE PAR Mme Delphine ORSONI**

(NON INSCRIT)

OBJET : Soutien aux agriculteurs.

Madame la Conseillère,

Comme vous le rappelez, dans votre question, la Corse est soumise depuis quelques années à des situations climatiques de forte intensité.

Les intempéries exceptionnelles qui se sont abattues sur notre île fin 2016 et en début d'année 2017 ont amené l'exécutif à se mobiliser afin d'engager les mesures de première urgence.

Pour le monde agricole, ces deux épisodes de pluies intenses ont entraîné des dégâts importants sur de nombreuses exploitations (pertes de récoltes, de cheptels, de vergers, clôtures emportées, inondations de terres agricoles par débordement de rivières, voire un pont d'accès à une exploitation détruit dans la pieve di Valle Rustie qui va être reconstruit dans le cadre de l'aide d'urgence apportée par l'ODARC).

Le recensement de l'ensemble de ces dégâts par les services de l'ODARC et des CDA a permis d'identifier une centaine d'exploitations touchées en Haute-Corse pour un montant estimé à 12 millions d'euros et environ 70 en Corse-du-Sud, pour un montant qui reste à déterminer.

Ces dossiers sont en phase finale d'instruction par les services de l'ODARC et des Chambres Départementale d'Agriculture et seront transmis à l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

L'ODARC prendra en compte dans le cadre du fonds d'urgence, les réparations des dégâts qui ne peuvent attendre sans mettre en péril la vie des exploitations, les indemnités d'Etat étant longues à se concrétiser.

Les indemnités de l'Etat, ont été lancées en application de l'arrêté de calamités agricoles du Ministre de l'agriculture du 9 mars pour la Haute-Corse et du 22 mars par la commission nationale pour la Corse-du-Sud, l'arrêté devant suivre dans les semaines à venir.

Elles ont été évoquées par le Président de la République lors de son discours de Furiani le 2 mars qui a affirmé "que l'Etat s'engageait sur la réparation, la compensation ,et l'indemnisation pour les entreprises, les particuliers, les agriculteurs, et les collectivités en annonçant une augmentation du taux, que les exploitants agricoles ont été particulièrement touchés qu'ils ont subi des dégâts significatifs, que la procédure de calamité agricole a été lancée et les indemnités vont pouvoir commencer."

Mais après vérification par les chambres d'agriculture, contrairement à l'annonce faite à Furiani par le Président de porter l'indemnisation pour les intempéries en Corse de 30 % à 60 voire 80 % pour les cas les plus difficiles, il s'avère qu'en sont exclus les dégâts sur les exploitations agricoles.

Avec les Présidents des chambres, nous avons décidé de demander par une lettre au président de la République de réparer cette injustice de relever le taux d'indemnisation et d'appliquer aux agriculteurs les niveaux annoncés lors du discours de Furiani. Une telle différence de traitement est en effet incompréhensible. Tous les Corses ont été soumis à la même violence lors de ces intempéries, les services de l'Etat qui ont procédé aux enquêtes de terrain immédiatement après les sinistres peuvent témoigner des menaces économiques qui pèsent sur nos exploitations.

Je tiens à préciser que la MSA de Corse sous la présidence de M. FIESCHI travaille à l'allègement des cotisations des agriculteurs les plus en difficulté. Quant à l'épisode neigeux du 18 janvier qui a touché la haute Corse, il ne rentre pas dans le décret de calamité, les éleveurs touchés aux nombres de 250 ont reçu une aide lors de l'opération de solidarité et de soutien conjointe ODARC/CDA2B, cette aide étant basée sur une liste des communes sélectionnées en relation avec les services de l'Etat (préfecture, Codis) et sur les besoins des animaux en entretien sur une semaine.

Mme la Conseillère nous nous devons de répondre à la situation vécue par nos agriculteurs et leur apporter comme vous le dites dans votre question un soutien unanime, et une aide d'urgence pour qu'ils remettent leurs exploitations en Etat. Mais il nous faut aussi repenser vu les changements en cours, la gestion et l'entretien de nos cours d'eau, le développement de nos territoires, et avoir pour la Corse une réglementation qui prenne en compte les enjeux climatiques si l'on ne veut pas connaître dans les années à venir des moments beaucoup plus difficiles.

Je vous remercie